

Quelle revalorisation pour le Smic en 2023 ?



© 2022 Les Echos Publishing

Au 1^{er} janvier 2023, la revalorisation du Smic sera limitée à l'obligation légale sans coup de pouce du gouvernement.

Le Smic devrait donc être revalorisé de 1,8 %, ce qui porterait son montant horaire brut de 11,07 € à 11,27 €.

Le Smic mensuel brut progresserait, lui, d'environ 30 € pour s'établir à 1 709,28 € en 2023, pour une durée de travail de 35 heures par semaine.

Précision : le montant brut du Smic mensuel est calculé selon la formule suivante : $11,27 \times 35 \times 52/12 = 1\,709,28$ €.

© 2022 Les Echos Publishing